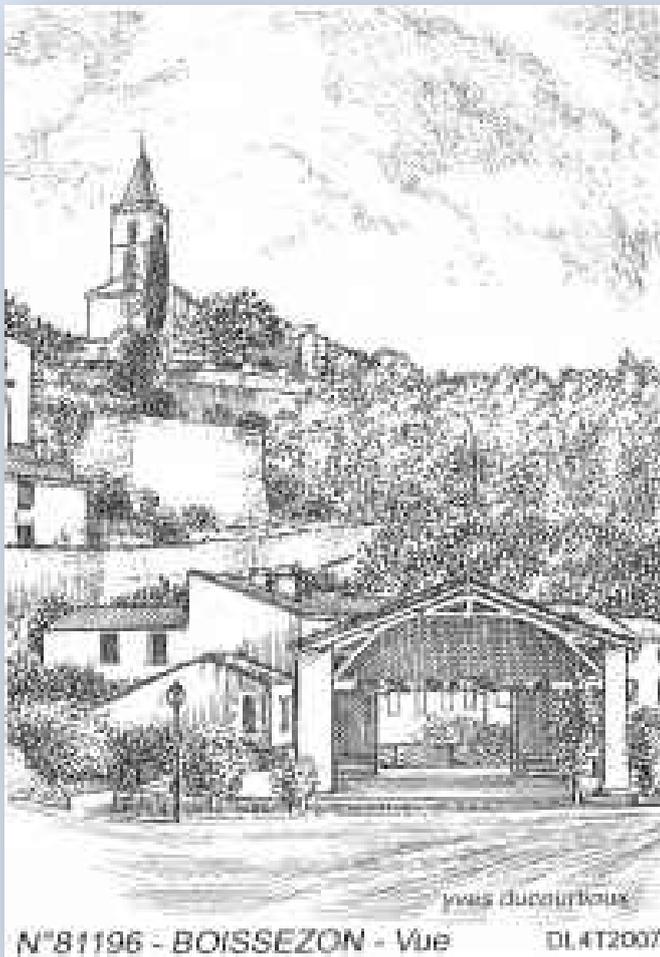


L'ECHO DE BOISSEZON



BULLETIN MUNICIPAL N°24 DECEMBRE 2019





L'ECHO EDITO

Le mot du Maire,

2019, une nouvelle année se termine.

Le bulletin est le dernier de la mandature 2014-2020. Mandature qui a connu quelques mauvais moments. Christian et Claude ont tiré leur révérence. Nouvelle élection et nouveau conseil municipal qui n'était pas préparé à ces responsabilités, quelques turbulences ont surgi.

Après presque 2 ans maintenant, le constat est dans une bonne moyenne, mais certains ne manqueront pas de dire : pourrais mieux faire.

Pendant le 2^{ème} trimestre 2019 : le secrétariat, le hall et la salle du conseil ont eu droit à une petite beauté (restons humble), à une économie d'énergie, isolation des murs extérieurs, plancher et plafond, installation d'éclairage LEDS et chauffage rayonnant.

Les travaux de voirie annuel vont avoir lieu. Le pont du Clauzet sera reconstruit dans l'hiver si le temps le permet. La défense incendie à Labro est en cours d'installation. L'école, le gîte, le Militarial ont toujours des travaux d'entretiens.

Au 1 janvier 2020 le législateur a notifié que la compétence eau et assainissement sera transféré à la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet.

A l'approche des fêtes de fin d'année, le conseil vous souhaite de passer de bonnes réjouissances dans vos familles et amis et vous invite à venir nombreux à la soirée des vœux le 11 janvier 2020 partager la galette des rois.

**Le Maire,
Jacqueline CABROL**

Sommaire

- ❖ **Edito**
P2
- ❖ **Etat Civil**
P2
- ❖ **Décisions Municipales**
P3 à P11
- ❖ **Espace des Associations**
P12 à P15
- ❖ **Informations Diverses**
P16 à P20

Etat Civil

❖ Naissance :

-Kenzi BERRIAH

❖ Décès :

-Patrick PRADES

-Reine CARAYOL (née :
ASSEMAT)

-Rolland BERNARD

-Juliette VAYSSE
(née : SENEGATS)

-Robert ANDRES

-Jean Claude HUCKERT





Conseil Municipal du 20 juin 2019

▪ Plan de financement : défense incendie à Labro.

Madame Le Maire explique au conseil que des devis ont été établis pour la mise en place d'une défense incendie à Labro pour la somme de 23 869,33 € HT.

Proposition d'un plan de financement :

Plan de financement :

Subvention : DETR 2019 50%	11 934,66€ HT
Subvention : CACM 25%	5 967,33€ HT
Autofinancement : Commune 25%	5 967,34€ HT

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

▪ Plan de financement : travaux divers.

La commune de Boissezon sollicite les fonds de concours de la CACM pour des travaux divers réalisés sur les bâtiments communaux ainsi que des travaux de voirie qui ont été réalisés en 2018 et début 2019. Total des factures concernant ces travaux : **10 528,87€ HT**

Proposition de financement :

Plan de financement :

Subvention : CACM 50%	5 264,43
Autofinancement : Commune 50%	5 264,44

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

▪ Tarif cantine pour 2019/2020.

Proposition du tarif de la cantine pour l'année scolaire 2019/2020 : 3,70€ le ticket.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Accepte, à l'unanimité, le tarif du repas fixé à 3,70€ le ticket.

▪ Contrat de travail LEPANTE Elodie.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : aide à l'institutrice et activités périscolaire ;

Après délibération du conseil municipal,

Madame Le Maire décide :

Du recrutement d'un agent technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020 inclus.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

▪ Avis d'enquête publique : carrière de Cambounès.

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique est ouverte du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019 sur le territoire de la commune de Cambounès.

Cette enquête publique concerne une demande présentée par la « SAS carrière de Cambounès » en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière de calcaire située au lieu-dit « Le Causse », commune de Cambounès (Tarn).

Le conseil municipal délibère sur cette enquête publique :

8 voix pour

1 abstention

- **Composition du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet en vue des élections municipales de mars 2020.**

Le Maire ayant exposé,

Vu la circulaire de la Direction Générale des Collectivités Locales en date du 27 février 2019, relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Vu l'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la composition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Tarn en date du 12 avril 2019, relatif à la composition des conseils communautaires en vue des élections municipales de mars 2020.

Vu la réunion du Bureau de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet en date du 3 juin 2019 relative à la composition du Conseil communautaire en vue des élections municipales de mars 2020.

Le nombre et la répartition des sièges doivent être l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral l'année précédant chaque renouvellement général des conseils municipaux, ceci afin de tenir compte des changements intervenus dans les équilibres démographiques entre les communes.

Les communes peuvent convenir d'une répartition de droit commun, en l'absence d'accord local, ou bien d'une répartition établie par un accord local exprimé au plus tard le 31 août par l'habituelle majorité qualifiée des communes membres (*deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ; cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres*).

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la représentation du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sur la base de l'accord local suivant :

Communes	Nombre de conseillers communautaires
Castres	29
Mazamet	7
Labruguière	4
Aussillon	4
Pont de Larn	2
Aiguefonde	2
Payrin Augmontel	2

Lagarrigue	2
Saint Amans Soult	1 (<i>siège de droit non modifiable</i>)
Noailhac	1 (<i>siège de droit non modifiable</i>)
Valdurenque	1 (<i>siège de droit non modifiable</i>)
Navès	1 (<i>siège de droit non modifiable</i>)
Boissezon	1 (<i>siège de droit non modifiable</i>)
Caucalières	1 (<i>siège de droit non modifiable</i>)
Total :	58

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

Décide de fixer la représentation du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sur la base de l'accord local précisé ci-dessus.

- **Avis du conseil municipal suite à la décision des électeurs concernant la vente des biens de sections de Tremengous, parcelle G8.
Annule et remplace la délibération n°2019_D13**

Mme Le Maire, CABROL Jacqueline, ne participe pas au vote.

Mr MILHET Benoit, premier adjoint, explique au Conseil que les résidents de Tremengous ont exprimé le souhait d'acquérir les biens de sections de Tremengous, parcelle G8.

Propriétaires concernés :

-la parcelle section G 70 de 6a 70ca, partie cédée à Mme BERTRAND Monique épouse SAULIERE et à M.SAULIERE Philippe,

-la parcelle section G 73 de 87ca, partie cédée à Mme BERTRAND Monique épouse SAULIERE et à M.SAULIERE Philippe,

-la parcelle section G 71 de 8a 09ca, partie cédée à M. et Mme CABROL Raymond,

-la parcelle section G 74 de 2a 98ca, partie cédée à Mme CHAUVÉAU Isabelle épouse KLONOWSKI, à Mme KLONOWSKI Elise et à Mme KLONOWSKI Justine,

-la parcelle section G 75 de 21ca, partie cédée à M. et Mme SZCZEPANSKI Claude,

-la parcelle section G 76 de 57ca, partie cédée à M. et Mme SZCZEPANSKI Claude,

-la parcelle section G 77 de 45ca, partie cédée à M. et Mme DUBOIS Jérôme.

Vu la délimitation des différentes parcelles faite par le géomètre expert et attribuées aux habitants.

Vu le procès-verbal d'élection accordant la rétrocession de la parcelle G8 à la commune de Boissezon, en date du 6 mai 2017,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision prise par ces électeurs, les ayants droits de la parcelle G8 à Tremengous.

- **Subventions 2019 aux associations de la commune.**

Mr Benoit MILHET, premier adjoint, fait des propositions de subventions à diverses associations de la commune.

- Association de chasse : 200€
- Association APE ABC : 100€
- Association pêche : 200€
- L'Association Le Militarial : 1100€
- Ecole : 125€ par enfant de la commune

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Subventions 2019 aux associations de la commune : Anciens combattants**

Mr Serge VIGOUROUX ne participe pas à la délibération et sort de la salle.

Proposition de subvention pour l'association « Anciens combattants » : 150€

Après délibération, le conseil vote :

6 voix pour et 1 voix contre.

- **Subventions 2019 aux associations de la commune : Arts Passion.**

Mr MILHET Benoit ne participe pas à la délibération et sort de la salle.

Proposition de subvention pour l'association « Arts Passion » : 1400€.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Subventions 2019 aux associations de la commune : MJC**

Mme AUSSILLOU Christelle qui donne procuration à Mr VIGOUROUX Serge ne participe pas à la délibération.

Proposition de subvention pour l'association MJC : 1400€.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Conseil Municipal du 24 septembre 2019

- **Plan de financement voirie.**

Madame Le Maire explique au conseil que des devis ont été établis pour la réfection de voirie communale pour un total de 30 840€ HT.

Réfection voirie communale pour la zone mécanique, croisement Tremengous et voirie au Griffoulas.

Proposition d'un plan de financement :

Plan de financement :

Subvention : Conseil Général FDT 2019 8 780,56€ HT

Subvention : CACM 11 029,72€ HT

Autofinancement : Commune 11 029,72€ HT

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet pour tenir compte de ces réformes législatives, de la façon suivante :

Rédaction des statuts du 27 décembre 2016 :	Nouvelle rédaction proposée :
En matière d'aménagement de l'espace communautaire : [...]	En matière d'aménagement de l'espace communautaire : [...] définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt

création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; [...]	communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; [...]
En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.	En matière d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
En matière d'eau et d'assainissement (à compter du 1 ^{er} janvier 2020) : <ul style="list-style-type: none"> • eau ; • assainissement. 	En matière d'eau et d'assainissement : <ul style="list-style-type: none"> • eau ; • assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT ; • gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité.

- **Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP du PAS DES BETES.**

Le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP du PAS DES BETES a été communiqué au conseil municipal.

Suite à la lecture de ce rapport et après délibération le conseil n'a pas d'observations particulières à faire sur ce rapport.

- **Contrat de travail DUMUR PASQUIER Coralie.**

Mme le Maire explique au Conseil que le contrat de Mme DUMUR PASQUIER Coralie arrive à échéance le 13 octobre 2019. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée 20 heures semaines annualisées soit 1040 heures années.

Après délibération : 1 voix contre et 7 voix pour

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de Mme DUMUR PASQUIER Coralie pour un an.

- **Vente Patus de la Peyrarque.**

Mme Le Maire explique au conseil qu'un résident de la Payrarque haute a exprimé le souhait d'acquérir des parcelles du patus et demande à rapprocher une de ces parcelles au droit de son habitation.

En l'absence d'une commission syndicale la proposition appartient au conseil municipal.

Le Maire devra convoquer les électeurs qui ont leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section et inscrit sur les listes électorales.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme Le Maire pour engager les démarches et signer toutes pièces relatives à cette opération.

Le prix de vente est de 0,50€ le m² en zone non constructible, suite à la délibération n°32/2011 du 27 avril 2011. Les frais sont à la charge du demandeur.
Après délibération le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Commande panneaux**

Mme Le Maire explique au conseil qu'il manque des panneaux à différents endroits de la commune. Après délibération le conseil donne son accord à l'unanimité afin de commander les panneaux manquants.

- **Subvention à l'association : Club Générations Mouvement.**

Suite au dépôt d'un dossier de demande de subvention concernant l'Association Générations Mouvement, Les Aînés de Boissezon, Mme Le Maire fait une proposition de subvention, soit la somme de 500€.

Mr CATALA Gérard, membre de cette association, représenté par Mr MILHET Benoit ne participe pas au vote.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Transfer de Patus à Labro pour défense incendie.**

Mme Le Maire explique au conseil qu'un courrier a été envoyé aux habitants de Labro concernant la mise en place d'une défense incendie sur un patus C543 du hameau. Après consultation, 75% des habitants concernés ont répondu favorablement à la mise en place de la défense incendie sur une partie de cette parcelle.

Le conseil municipal demande le transfert à la commune d'une partie de la parcelle C543 pour la défense incendie ; après délimitation faite par un géomètre et l'établissement d'un plan d'arpentage.

Le conseil donne pouvoir à Mme Le Maire pour engager les différentes démarches administratives à mettre en place afin que le projet se réalise.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Conseil Municipal du 4 décembre 2019

- **Indemnité de conseil allouée au comptable pour 2019.**

Après délibération le Conseil Municipal

Décide :

-De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

-D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

-Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme CAFFAREL Dominique, Receveur municipal.

- **Convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol pour 2020.**

Les services de l'Etat (la DDT) se sont désengagés sur tout ce qui concerne l'urbanisme (DP, PC, CU, PD...) depuis le 1 juillet 2015.

C'est pourquoi la commune de Boissezon a choisie en 2015 de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet qui traite les dossiers d'urbanisme à travers les services d'urbanisme des villes de Castres ou de Mazamet.

A ce jour, la ville de Castres étant instructeur des dossiers de notre commune, il nous est proposé de renouveler la convention.

Après délibération, le conseil autorise Le Maire à signer le renouvellement de la convention jusqu'au 31 décembre 2020.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

▪ **Plan de financement « pont du Clauzet ».**

Madame Le Maire explique au conseil que des devis ont été établis pour la réfection du pont du Clauzet qui s'est effondré l'hiver dernier. Le conseil décide de prendre le moins-disant.

La somme s'élève à 11 070,00€ HT

Proposition d'un plan de financement :

Plan de financement :

Subvention : CACM 50% 5 535,00 € HT

Autofinancement : Commune 50% 5 535,00 € HT

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

▪ **Transfert des compétences eaux et assainissement – service public de l'assainissement collectif – convention de gestion avec la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve la convention de gestion du service public de l'assainissement collectif entre la Commune de Boissezon et la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet qui ne prendra effet qu'à compter du 1^{er} janvier 2020,

- autorise Madame le Maire à la signer,

- désigne les deux représentants de la Commune de Boissezon à la commission mixte de suivi de la convention de gestion : Mr MILHET Benoit, 1^{er} adjoint et Mme CABROL Jacqueline, Maire de la Commune,

-autorise le Maire à prendre tout acte nécessaire dans le cadre de cette délibération.

▪ **Transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - Convention relative à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve la convention de gestion des eaux pluviales urbaines entre la Commune de Boissezon et la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2020,

- autorise Madame le Maire à la signer,

- désigne les deux représentants de la Commune de Boissezon à la commission mixte de suivi de la convention de gestion : Mr MILHET Benoit, 1^{er} adjoint et Mme CABROL Jacqueline, Maire de la Commune,

-autorise le Maire à prendre tout acte nécessaire dans le cadre de cette délibération.

▪ **Transfert de Compétence Eau - Intégration totale de la Commune de LABRUGUIÈRE au SIAEP DU PAS DES BÊTES.**

Vu l'application de la Loi du 7 Août 2015 dite Loi NOTRe à compter du 01/01/2020,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-20,

Vu les statuts du SIAEP DU PAS DES BÊTES,

Vu la demande de Monsieur Le Maire de la Commune de LABRUGUIÈRE adressée par courrier au SIAEP le 18/11/2019,

Madame le Maire fait part de la demande d'intégration totale de la Commune de LABRUGUIÈRE au SIAEP DU PAS DES BÊTE

Les modalités de cette adhésion adoptées par le Président du SIAEP DU PAS DES BÊTES en accord avec la demande de la Commune de LABRUGUIÈRE, seront réalisées d'une part, sur la base d'un transfert de l'ensemble des compétences « eau » de la Commune de LABRUGUIÈRE au SIAEP DU PAS DES BÊTES, et d'autre part avec une date de mise à disposition du personnel, des biens, équipements et services correspondants à compter du 01/01/2020.

Par notification adressée à toutes les Communes membres le 22/11/2019, le Président du SIAEP DU PAS DES BÊTES demande aux Communes membres du SIAEP DU PAS DES BÊTES de se prononcer conformément à l'Article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal de Boissezon, après en avoir délibéré, décide :

D'accepter l'intégration totale de la Commune de LABRUGUIÈRE au SIAEP DU PAS DES BÊTES à compter du 01/01/2020,

D'accepter la mise à disposition de l'Agent, le transfert de toutes les installations, dettes et créances, excédents ou déficits de la Commune de LABRUGUIÈRE au SIAEP DU PAS DES BÊTES à compter de cette même date.

▪ **Enquête Publique Bayours.**

Madame Le Maire explique au conseil que Mr CHAUBARD Philippe, résidant à Bayours, souhaite acquérir une partie de patus devant la parcelle I995 lui appartenant.

Une enquête publique a été réalisé afin d'avoir les observations du public. Suite à cette enquête, M. Jean Louis PUIG, l'enquêteur a émis un avis favorable.

Après délibération le conseil accorde la vente de biens de section au tarif en vigueur. Le terrain en zone constructible sera vendu 4,60€ le m².

Les frais sont à la charge de l'acheteur. Le conseil autorise Mme Le Maire à procéder à toutes les formalités afin de vendre une partie du bien de section à Bayours.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

▪ **Patus de La Peyrarque Haute.**

Mme Le Maire explique au conseil qu'un résident de la Peyrarque Haute a exprimé le souhait d'acquérir une partie du patus et demande à rapprocher une de ses parcelles au droit de son habitation.

Suite au vote favorable des électeurs concernés, le Conseil Municipal doit délibérer pour la vente d'une partie des biens de section de La Peyrarque Haute et le rapprochement de la parcelle J459 au droit de son habitation.

Après délibération le conseil accorde la vente d'une partie des biens de section au tarif en vigueur suivant la délibération D32/2011 du 27 avril 2011 soit 0,50€ le m² en zone non constructible à M et Mme Jean Daniel RUIZ et le rapprochement de la parcelle J459 au droit de leur habitation.

Les frais sont à la charge des acheteurs. Le conseil autorise Mme Le Maire à procéder à toutes les formalités pour la vente d'une partie des biens de section et le rapprochement de la parcelle J459 au droit de son habitation.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

▪ **Transfer de chemins au Puech du Fau.**

Mme Le Maire fait part au conseil d'un courrier du Groupement Forestier Boissezon Noailhac représenté par Mr FRAYSSE Jean Louis. Elle explique qu'une partie des chemins ruraux appartenant au domaine privé de la commune et situé dans les massifs forestiers du Puech du Fau, La Fortune et Puech Sarrays pourrait faire l'objet d'une aliénation prioritaire aux riverains, ces chemins ne correspondent plus à l'exploitation forestière actuelle. Les chemins sont embroussaillés et non entretenus Pour cela conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-De procéder à une enquête publique préalable pour l'aliénation en application de l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre public et administration.

-D'autoriser Mme Le Maire à engager toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à cette opération.

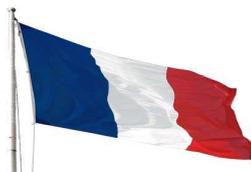
Le conseil donne son accord à l'unanimité.

L'ECHO : ESPACE DES ASSOCIATIONS



Musée Mémorial pour la Paix

Le Militarial



**La Bastide du Fort
81490 Boissezon**

Octobre 2019 : 3 jours passés à graver des numéros sur les munitions.

Depuis le mois de janvier le musée est fermé au public sur décision de la préfecture pour vérification et mise aux normes des conditions de stockage des armes et munitions.

Pour permettre la vérification des munitions il nous a été demandé de graver le numéro d'inventaire sur chaque pièce.

Il nous a fallu pour cela louer un appareil spécifique et consacrer 3 pleines journées à ces travaux. Les vérifications auront lieu courant novembre.

Nous avons consacré cette période de fermeture administrative au rangement des salles d'exposition et des réserves.

La visite par audiophone de la salle des armes est également en cours de préparation. Elle sera opérationnelle à l'ouverture du musée que nous espérons au printemps.



La salle d'exposition

Au mois de juin nous avons organisé une exposition sur les premiers mois de la guerre 1939-1945 « Drôle de Guerre » et sur les soldats tarnais morts en mai et juin 1940.

Ces travaux sont consultables sur notre site internet www.lemilitarial.com

Musée Mémorial pour la Paix
Le Militarial
La Bastide du Fort
81490 Boissezon
<http://www.lemilitarial.com/>

**Le Président,
Jean-Pierre DARMAIS**

Inauguration de l'exposition par Jean-Pierre DARMAIS, Président du Musée et Jacqueline CABROL, Maire de Boissezon.





ARTS PASSION

Très beau succès pour les deux expositions de cet été.
 Une très belle expo avec les artistes de la région.
 Beaucoup de monde au vernissage.



Exposition Collective
 du 8 août au 30 Octobre 2019
 Vernissage le 11 octobre à 18h30

Roland Van de Vyver
 Nadine Trescartes
 Florence Rieu
 Dany Pages-Tocaven
 Charles Cambe
 Alain Quinaux
 Marc Bigand
 Popy
 Laure Arnould
 Isabelle Thomas
 Catherine Huppey
 Frédéric Malaterre
 Jean-Claude Calisi
 Jacques Llopert
 Paula Nardiello
 DaN
 Josée Catalo
 Chantal Tarroux

ARTS PASSION
 Boisseason

+ Ateliers : Michel Catalo, David Gomez, Cyril M-Reinhardt, Delphine Salvan, Valérie Vidal, J-J Mangiaracina, B.Milhet

Les Cymaises de Salimonde de 14 à 19 heures
www.artspassion.org

Rendez-vous en avril 2020 pour la 3^{ème} Biennale d'Aquarelle avec en invité d'honneur le chinois Cao Bei An et 16 autres artistes internationaux.



2ème Biennale de Sculpture
Boissezon Tarn
 Invité d'honneur
Serge Sallan

Céline Borderes
 Corinne Chauvet
 Elisabeth Durandin
 Dominique Jolliet
 Martine Ferrand
 Laurence Tellier
 Isabelle Gonthier
 Didier Ujala
 Michel Sargent
 David Gomez
 Marie-Line Guimard
 Jaelie Sénégas
 Aline Bourdoul
 Christian Caniucenc
 SP Ranza

Stages et Démonstrations
 Plus de 200 sculptures présentées
 du 21 septembre au 6 octobre 2019
 Vernissage le 21 septembre à 18h30
 Gymnase Municipal
 Visite du Village d'Artistes conseillée.

Tous les jours 14h30 à 18h30
 Renseignements au 06.40.94.22.45
www.artspassion.org



La Mairie, le Département, la Région, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc sont partenaires de cette manifestation.

Très belle réussite pour cette 2^{ème} Biennale de Sculpture, de nombreux visiteurs et des artistes venus de toute l'Occitanie.

Beaucoup d'élus au vernissage ce qui prouve l'intérêt que porte cette manifestation à Boissezon.



Démonstration d'équilibre de pierre par le champion d'Europe : S P Ranza.

Dans le cadre du Festival « AUTAN DE BLUES » le groupe The Chainsaw Blues Cowboys se produira le 2 février 2020 à 17h00 à la salle polyvalente de Boissezon. L'entrée est gratuite.



Depuis le mois de septembre 2019 une nouvelle artiste est arrivée à Boissezon et loue l'atelier n°1 de la rue sœur Philomène, Delphine SALVAN, artiste peintre. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi les artistes de Boissezon.



**Le Président,
Benoit MILHET**

ASSOCIATION DE PECHE

A tous les pêcheurs, l'Assemblée Générale de l'AAPPMA Boissezon, Cambounès, St Salvy aura lieu le dimanche 19 janvier 2020 à 18h00 salle du 3^{ème} âge rue Amédée Maraval à Boissezon.

Le verre de l'amitié terminera la soirée.

**Le Président,
Jean Luc CABROL**



ÉCOLE PUBLIQUE



Les 15 élèves ont fait leur rentrée le lundi 2 septembre pour l'année scolaire 2019-2020 dans la bonne humeur ! Cette année nous avons 3 PS, 4 MS, 3 GS et 5 CP.

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 11 octobre. Une liste de parents d'élèves était présentée. Il y avait 20 électeurs inscrits. Il y a eu 18 votants.

M^{me} VALETTE Jennifer a été élue titulaire et M^{me} GARDIES Séverine suppléante.

L'association des parents d'élèves APE ABC a élu un nouveau bureau lors de son assemblée générale de rentrée. M^{me} PASQUIER-DUMUR Coralie conserve la présidence et M^{me} CABROL Céline la gestion de la trésorerie, M^{me} WINTERTON Claire prend le poste de secrétaire. L'APE organise des manifestations durant toute l'année (loto, kermesse et randonnées) qui permettent aux écoles de Boissezon et de Cambounès de récolter de l'argent pour financer les travaux des élèves, les voyages et sorties scolaires.

Les enfants sont allés voir l'exposition de la biennale de sculpture au gymnase de Boissezon le vendredi 27 septembre. Ils ont pu admirer le travail des différents artistes et ont apprécié de nombreuses œuvres. Une des artistes, Aline BOURDIOL-DELOCHE, céramiste de Puylaurens, a pris un peu de temps pour leur parler de la fabrication de ses œuvres "Les gueules cassées".

Le vendredi 18 octobre, les enfants ont participé à une « journée châtaigne » avant de partir en vacances d'automne et pour fêter la semaine du goût. Durant la matinée ils ont cuisiné leur compote de pommes châtaigne pour leur goûter, et dans l'après-midi ils sont allés dans les bois ramasser des châtaignes. C'était une belle journée : la compote a été réussie, tout le monde a bien marché et la cueillette a été bonne !

**La Directrice,
Marie Julie MAFFRE**



APE ABC



Association de Parents d'Elèves
APE ABC
Association Boissezon Cambounès
2 rue Amédée Maraval
81490 Boissezon

Pour l'année 2019-2020 3 événements sont prévus : le Loto des écoles qui se déroulera le dimanche 8 mars 2020 à 14h00 à Cambounès afin d'aider les écoles de Boissezon et de Cambounès à financer les sorties et cadeaux de l'année. Nous vous donnons rendez-vous également le samedi 13 juin 2020 pour une randonnée semi nocturne suivi d'un repas qui se déroulera à la salle polyvalente de Cambounès et le samedi 27 juin 2020 à Boissezon les enfants vous attendront pour leurs spectacles de fin d'année chants et danses seront de la partie suivie de la kermesse.

Lors de l'Assemblée Générale l'association a élu de nouveaux membres du bureau :

Secrétaire : Claire WINTERTON de Boissezon

Trésorière : Céline CABROL de Cambounès

Présidente : Coralie PASQUIER DUMUR de Boissezon

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres du bureau.

Les membres de l'association ainsi que sa Présidente vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous donnent rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles rencontres.

**L'équipe de l'APE « ABC »
Et sa Présidente Coralie PASQUIER DUMUR**

L'ECHO : INFORMATIONS DIVERSES

**3 FOIS
MOINS CHER
DANS
LE BAC JAUNE !**



Que faire de cette canette vide ? Trier ou pas ? Pour l'environnement, la réponse est évidente : Il faut trier pour recycler ! Et pour le porte-monnaie ?

Dans notre département, le tri des recyclables est bien moins cher que le traitement des autres déchets.

En effet, Trifyl, service public de valorisation des déchets, a souhaité mettre en place un tarif bas pour le tri, pour inciter à trier, et à bien trier.

Les collectivités de collecte paient ce service en fonction du geste de tri de leurs habitants : en moyenne, 96€ la tonne pour la poubelle noire et 33€ la tonne pour les emballages et papiers correctement triés.

Le calcul est vite fait. Le tri des recyclables coûte 3 fois moins cher dans le bac jaune ...

alors
trions !



Pour plus d'informations rendez-vous strifyl.fr



Journée Pierre Sèche



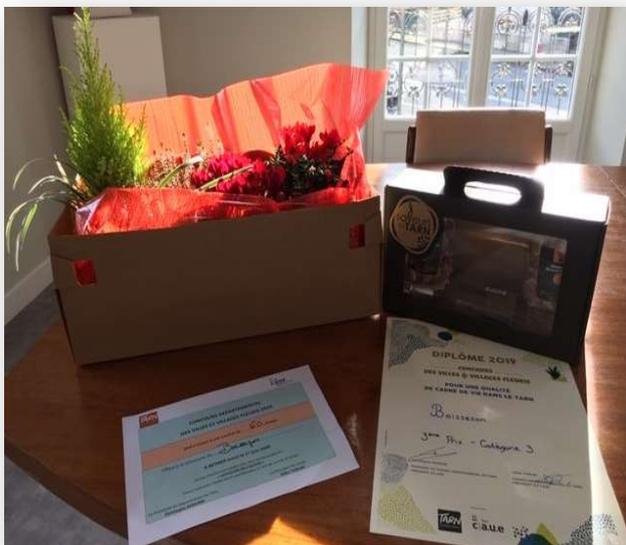
Le 7 août 2019 la Mairie organise avec le PNRHL une journée pierre sèche animé par Yan.

Rendez-vous le matin à 9h00 à la salle polyvalente pour un débriefing afin de nous expliquer toutes les façons de monter un mur en pierre sèche.

Ensuite départ vers le site du pont de pierre au-dessus de Sarette, 14 participants pour une journée ensoleillée. D'abord tri des pierres et préparation du sol. Ensuite montage du mur. Vers 13h00 un repas tiré du sac et à 17h00 fin de la journée où le projet était fini.

Tous les participants sont prêts à refaire une autre journée.





Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Dans le cadre du Concours départemental des « Villes et Villages Fleuris » une cérémonie de remise des prix aux lauréats a eu lieu le Jeudi 21 novembre 2019 au Conseil Départemental du Tarn. La Commune de Boissezon classé en catégorie 3 (communes de 250 à 499 habitants) est arrivée 3^{ème} du Palmarès 2019.

Travaux

Travaux Ecole Communale



Cet été des travaux de peinture ont été réalisés à l'école communale par les agents municipaux. Les locaux étaient prêts afin d'accueillir les élèves pour la rentrée de septembre 2019.

Comme vous pouvez le constater sur les photos, la salle de classe ainsi que la cantine ont eu droit à un petit rafraîchissement.



Défense incendie à Labro

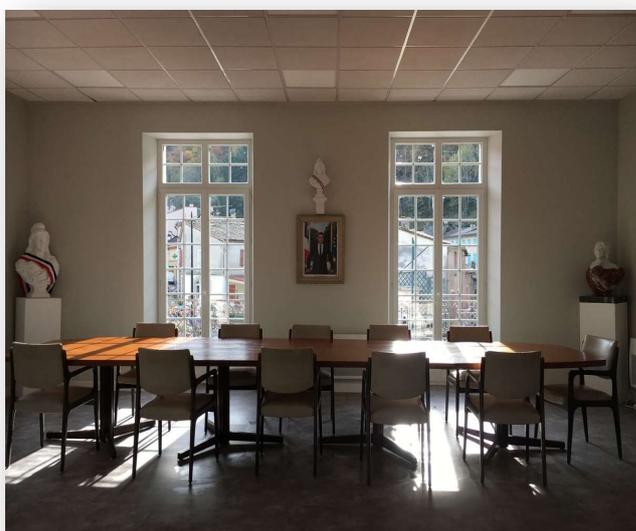


Le hameau de Labro n'a pas de défense incendie à proximité. Afin d'assurer la défense incendie de ses habitants, la commune décide de mettre une réserve d'eau.



Travaux Mairie

Des travaux d'isolation ont été fait à la Mairie afin de réaliser des économies d'énergie. Le bâtiment avait également besoin d'un bon rafraichissement.



La Commune de Boissezon remercie la Préfecture du Tarn, la Région Occitanie, le Département du Tarn ainsi que la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet pour les subventions accordées afin de réaliser ces travaux



Cérémonie du 11 novembre

Lundi 11 novembre 2019, les habitants de la Commune de Boissezon se sont réunis sur la place de la Mairie à l'invitation de Mme Le Maire ainsi que du Conseil Municipal pour célébrer la commémoration de l'armistice de la guerre de 1914/1918.

En présence du Rallye Castrais, de porte-drapeaux, et de nombreux élus, le défilé s'est organisé depuis le groupe scolaire jusqu'au monument aux morts.



Depuis 2 ans, l'Etat a mis en place le « Chèque Energie » afin de lutter contre la précarité énergétique et essayer d'améliorer durablement les conditions de vie des populations les plus fragiles.

Ce dispositif, qui a remplacé les tarifs sociaux de l'énergie, concerne aujourd'hui plus de 5 millions de ménages en France, recevant chaque printemps à leur domicile un courrier postal contenant un chèque accompagné d'attestations de protections complémentaires.

Fourniture d'énergie et travaux de rénovation énergétique

D'un montant variant de 48 à 277 euros, fixé à partir de la déclaration annuelle de revenus du ménage (revenu fiscal de référence et composition du foyer), le « Chèque Energie » peut être **utilisé jusqu'au 31 mars** de l'année suivant sa réception **pour régler des factures d'énergie telles que l'électricité, le gaz naturel, le fioul, le GPL, le bois, la biomasse...**

De même, ce chèque peut être utilisé pour financer certains travaux de rénovation énergétique. Dans ce cas de figure bien spécial, la durée de validité du chèque peut être augmentée de deux années afin de pouvoir cumuler les montants de plusieurs chèques pour réaliser des opérations plus onéreuses (*voir site internet www.chequeenergie.gouv.fr : « convertir mon chèque-énergie en chèque-travaux »*).

Pour le paiement des factures d'énergie, le chèque doit être remis annuellement au fournisseur d'électricité ou de gaz (EDF et autres fournisseurs sur le marché de l'énergie).

Il existe par ailleurs une possibilité de pré-affecter le chèque au fournisseur (*voir site internet www.chequeenergie.gouv.fr*)

Les attestations de protections complémentaires

Deux attestations (« électricité » et « gaz ») accompagnent l'envoi du chèque aux ménages bénéficiaires du dispositif. Ces documents sont utiles pour se déclarer auprès de son fournisseur d'électricité ou de gaz naturel **lorsque le « Chèque Energie » n'a pas été utilisé pour régler des factures auprès d'eux**. Par exemple, un foyer possédant un contrat électricité et un contrat gaz chez deux fournisseurs différents ou un foyer ayant utilisé son « Chèque Energie » pour la fourniture de fioul ou de bois...

La réception d'une attestation ou d'un « Chèque Energie » par un fournisseur active des dispositions protectrices complémentaires pour l'utilisateur telles que l'absence de réduction de puissance en hiver, la gratuité des mises en service, des procédures « impayés » plus souples...

De même que pour le « Chèque Energie », les attestations peuvent être pré-affectées au fournisseur d'électricité ou de gaz naturel par le biais d'une demande en ligne.

Informations complémentaires

Toutes les démarches concernant le « Chèque-Energie » (réception du chèque et des attestations, procédures de paiement, affectations, déclaration de vol et de perte...) peuvent être réalisées en ligne. Un annuaire local des professionnels acceptant le Chèque-Energie est également disponible sur le site internet pour les bénéficiaires souhaitant utiliser leur chèque pour régler les factures de fioul, de GPL ou de bois.

Vous pouvez vous informer auprès de la mairie de votre commune si vous souhaitez en savoir plus sur le dispositif « Chèque-Energie ».

Site d'information : www.chequeenergie.gouv.fr

- Numéro vert (gratuit) : 0 805 204 805

*L'ensemble du conseil municipal
vous présente ses meilleurs vœux*

Jacqueline CABROL, Maire de Boissezon

Et l'ensemble du Conseil Municipal

Ont le plaisir de convier la population à la présentation

Des vœux du Nouvel An et au partage

De la Galette des Rois

Le samedi 11 janvier 2020 à 18h00

À la Salle Polyvalente près de l'Eglise

Les nouveaux arrivants

Sur la Commune seront les bienvenus



Equipe de Rédaction : Mairie de Boissezon

Direction de publication : Jacqueline CABROL,

Membres : Agnès THOMAZE, Marie BORDE, Christian RAYSSEGUIER